

Quidam Théâtre - Le mécénat



La compagnie professionnelle Quidam Théâtre, basée à Rennes, souhaite **s'appuyer sur des partenaires** afin de développer ses actions. Ce partenariat prend la forme d'**un mécénat** facilité par la reconnaissance d'intérêt général délivrée en avril 2022 par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Nous serions ravis de vous compter parmi ces mécènes et nous vous remercions d'avance de prêter attention à notre démarche.

Ce document présente le cadre et la mise en oeuvre de ce mécénat.

La Présidente

Chantal Le lièvre

Qui sommes-nous ?

Créée en 2005, Quidam Théâtre a la volonté de développer **un théâtre de proximité** qui traite de la vie quotidienne de chacun et chacune d'entre nous, une "poétique d'aujourd'hui". Elle **crée des spectacles de société** tels que "Tu te prends pour qui ?", qui raconte une histoire vraie de violence conjugale ou encore "C'est mon histoire", qui aborde les précarités sociales. Les "Conférences décalées", quant à elles, sont un outil de sensibilisation aux thèmes de société les plus variés. Pour mener ces projets, la compagnie travaille avec de nombreux partenaires, CLIC, CCAS, établissements scolaires, associations telles ATD Quart-monde ou l'URPS...

Les reçus fiscaux - Quidam Théâtre

Ça marche comment ?

Qu'est-ce qu'un reçu fiscal d'association ?

C'est l'attestation prouvant qu'un versement a bien été réalisé pour l'association, sans contrepartie directe ou indirecte. Délivré par l'Administration fiscale, il donne droit à une réduction fiscale pour le donateur. **La déduction s'élève à 60 % de la somme versée** si les donateurs sont des entreprises. Pour les particuliers, les reçus fiscaux permettent au donateur de bénéficier d'une réduction d'impôts d'un montant égal à 66% de la somme versée, mais dans la limite de 20% du revenu global.

Quidam Théâtre peut vous faire bénéficier de la réduction d'impôts ?

Quidam Théâtre fait partie depuis 2022 des associations habilitées à remettre un reçu fiscal, comme décrit dans l'article 200 du Code général des impôts.

Cela implique principalement que :

- Nous gérons Quidam Théâtre de manière désintéressée.
(L'association est "gérée et administrée à titre bénévole par des personnes ne présentant aucun intérêt direct ou indirect pour le résultat d'exploitation").
- L'association Quidam Théâtre est reconnue d'Intérêt Général avec un caractère culturel.
- Nous concourons à la valorisation et à la diffusion de la culture.

Dans ce cadre et en tant qu'organisme bénéficiaire du versement, **nous fournissons les reçus fiscaux** en vue de votre déclaration d'impôt. Les agents de l'administration fiscale sont amenés à contrôler la délivrance des reçus de dons émis et c'est pourquoi **nous nous assurons de la concordance des montants inscrits sur les reçus** et du bon déroulement de la mise en place du reçu fiscal.

Et en pratique ?

Les reçus fiscaux sont rapides à mettre en place, en tant que donateur vous le recevrez dans les jours suivants. Vous n'avez **aucune documentation à fournir**, nous sommes en charge de l'ensemble de la procédure administrative au moment du don.

THEATRE
Quidam



Vous souhaitez échanger à ce sujet, contactez-nous au 07 68 00 64 88

Quidam Théâtre - Le mécénat

*Voilà comment
ça se présente :*

Quidam THÉÂTRE



Donateur

Nom : Prénoms :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de : Euros

Somme en toutes lettres : Euros

Date du versement ou du don :

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

*Vous n'avez plus qu'à finaliser la démarche
au moment de la déclaration fiscale annuelle !*

Cie Quidam Théâtre

18 rue Barthélémy Pocquet 35000 Rennes

Siret : 429 658 636 000 15 - Licence de spectacle : 2-1034343 - APE : 9001 Z

N'hésitez pas à nous contacter !



Quidam THÉÂTRE



Contact

Clémentine Dubois - Chargée de production
07 68 00 64 88 - www.theatre-quidam.fr
quidamtheatre@gmail.com
